

ENEDIS a confié à notre entreprise des travaux d'élagage à proximité des réseaux électriques traversant votre commune.

Nous vous demandons de bien vouloir en informer vos administrés et d'afficher cet avis.

Nous et nos engins devons pénétrer dans différentes propriétés pour nous rendre sur les points d'élagage et donc, dans un souci de qualité, espérons, de vos administrés, compréhension et coopération.

Les distances d'élagage qui nous sont imposées par le cahier des charges ENEDIS sont mentionnées ci-dessous.

Les bois, branches et tous les produits de coupe sont et restent la propriété des riverains. Ils seront laissés sur place à leur disposition.

